



# Mémoire

Consultation prébudgétaire 2023 – 2024  
Gouvernement du Québec

Document de réflexion municipale  
Février 2023

## 1. Introduction

Depuis des années, le monde municipal en général, et la Ville de Sherbrooke en particulier, plaide pour un meilleur financement des municipalités qui doivent faire face à des responsabilités toujours plus lourdes, sans que le financement ne suive de la part du gouvernement du Québec. La crise du logement et l'adaptation aux changements climatiques sont deux exemples probants. À ces deux exemples s'additionnent une multitude d'enjeux qui, par accumulation, viennent ajouter une pression insoutenable sur les finances municipales.

La Ville de Sherbrooke, comme l'ensemble des municipalités québécoises, est aussi frappée de plein fouet par la pénurie de main-d'œuvre et l'inflation. Entre 2021 et 2022, le prix d'achat du sel de déglacage a augmenté de 56 %, le prix d'une auto-patrouille de police de 27 % et le coût de l'hypochlorite de sodium qui est utilisé pour l'eau potable de 90 %. À l'heure actuelle, la Ville évalue l'impact financier de l'inflation seulement à 6,8 millions de dollars pour 2023.

La taxe foncière, qui représente près de 70 % des revenus des villes, n'est plus une source de financement viable pour répondre aux responsabilités grandissantes des villes et aux attentes de la population. C'est pourquoi le transfert d'un point de TVQ demeure crucial pour la Ville de Sherbrooke. Ce genre de transfert, sans condition ni contrepartie, doit devenir prépondérant dans le mode de financement des municipalités afin de diminuer, dans tous les domaines, les lourdeurs administratives qui minent l'efficacité des villes, mais aussi du gouvernement du Québec<sup>1</sup>.

Néanmoins, dans le cadre des consultations prébudgétaires menées actuellement par le ministre des Finances du Québec, la Ville de Sherbrooke souhaite mettre de l'avant un certain nombre de demandes plus précises qui pourraient soulager à court et moyen termes les finances de la Ville de Sherbrooke.

## 2. Des fonds d'urgence pour la décontamination de la zone d'innovation

Le 3 février 2022, la Ville de Sherbrooke est devenue la première grande ville à être désignée zone d'innovation. Avec cette désignation viennent des opportunités uniques pour la communauté sherbrookoise et pour l'Estrie, mais aussi des défis considérables pour la Ville. Afin de matérialiser la vision du premier ministre François Legault et de créer un environnement diversifié propice à la qualité de vie et au bien-être, la Ville de Sherbrooke a effectué une demande de fonds pour procéder à la décontamination de deux lots au cœur de la zone d'innovation. Des contacts politiques et administratifs nous laissaient croire à un déboursé rapide des 13 millions de dollars nécessaires. Ce dossier n'est toutefois pas encore réglé et le temps presse

---

<sup>1</sup> Cette réalité a d'ailleurs été documentée par l'ex-maire de Sherbrooke, Jean Perrault, dans un rapport publié en 2015, mais qui reste d'actualité. Voir le rapport « Faire confiance » : [rapport\\_perrault\\_web.pdf \(gouv.qc.ca\)](http://rapport_perrault_web.pdf(gouv.qc.ca))

dans la mesure où un partenariat unique avec un développeur de logement à but non lucratif est sur le point de se conclure pour le développement dudit secteur.

Il est urgent d'obtenir les 13 millions de dollars nécessaires pour mettre en branle ce projet qui viendra répondre aux besoins des partenaires de la zone d'innovation, mais aussi aux objectifs de construction de logements du gouvernement du Québec.

### 3. Des programmes de subvention qui coutent trop cher aux villes

La Ville de Sherbrooke, comme l'ensemble des municipalités du Québec, est entièrement dépendante des programmes gouvernementaux pour mener à bien certains projets d'envergure et ces programmes coûtent de plus en plus cher.

Les modifications apportées au cadre normatif du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) en lien avec le coût de construction maximale admissible, bien qu'elles reflètent mieux la réalité de construction et du marché immobilier, entraînent une hausse de plus de 40 % de la contribution initialement estimée pour la Ville de Sherbrooke.

Pour ce qui est du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), bien que le montant des subventions prévues soit plus important, les investissements requis de la Ville pour y avoir accès le sont également. Ainsi, le seuil minimal d'immobilisations pour le TECQ 2014-2018 était de 28 dollars par habitant et par année, alors que celui pour le TECQ 2019-2023 est passé, en moyenne, à 94 dollars par habitant et par année. L'effort financier requis pour la Ville de Sherbrooke a été multiplié par plus de trois.

Alors que ce dernier programme touche à sa fin, la Ville de Sherbrooke demande au gouvernement du Québec de prolonger le TECQ 2019-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 afin qu'elle puisse tirer profit de l'ensemble des sommes disponibles et compléter l'ensemble des projets prévus. La Ville souhaite également que le gouvernement du Québec travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral afin que le programme soit reconduit et bonifié; il s'agit d'un programme essentiel pour la remise en état et l'entretien des infrastructures municipales essentielles.

De manière générale, la Ville de Sherbrooke demande au gouvernement de limiter les hausses de contributions attendues des villes dans ses nombreux programmes de subvention.

## 4. Plus de financement pour les opérations des sociétés de transport

Les services de transport en commun sont en déficit structurel de financement, et ce depuis des années. Il est crucial de bonifier le financement québécois des opérations des sociétés de transport, surtout dans le contexte où un projet structurant est sur le point de voir le jour à Sherbrooke. Il serait en effet dommage de créer des infrastructures incitatives au transport en commun sans être capable de financer les opérations de ce dernier.

Selon des estimations de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le déficit de financement des opérations du transport collectif pourrait en effet s'élever à plus de 460 millions de dollars par année dès 2024. Du côté de Sherbrooke, la contribution de la Ville au budget de la Société de transport de Sherbrooke (STS) a eu tendance à augmenter ces dernières années. Cette part s'élevait à 43,3 % en 2019 et elle atteindra 48 % en 2023, soit près de 23,3 millions de dollars.

Le conseil municipal croit en la mobilité durable intégrée et prend des actions concrètes pour bonifier l'offre de services faite à la population sherbrookoise, mais il demande au gouvernement provincial de s'engager davantage dans le financement des opérations du transport collectif et notamment de :

- Permettre à la STS d'utiliser une partie du solde non-utilisé de la subvention d'urgence COVID, soit 10,4 millions de dollars, pour compenser les déficits créés par l'augmentation du coût de l'essence.
- S'assurer que la nouvelle version du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), lancée en novembre dernier, remédie à l'effritement du soutien constaté au cours des dernières années (aucune indexation entre 2008 et 2021) et finance l'ajout d'heures de service à 50 %.
- Offrir de la prévisibilité aux sociétés de transport en ce qui a trait aux investissements du gouvernement en termes d'électrification du transport. Les balises du Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI) et les montants octroyés d'une année à l'autre sont très variables et incertains. Dans ce contexte, la gestion du programme d'immobilisation des sociétés de transport est un véritable casse-tête.

## 5. Moduler l'obligation d'achat de terrains scolaires

À l'heure actuelle, les municipalités ont l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les terrains nécessaires à la construction d'écoles. Cette situation met une pression financière énorme sur les municipalités alors même que l'éducation est une responsabilité du gouvernement provincial. Le gouvernement s'est récemment engagé à supprimer cette obligation pour les quartiers résidentiels existants. Il est crucial qu'il procède à cet ajustement dans les meilleurs délais afin de soulager les municipalités. Il n'en demeure pas moins que

cette promesse ne répond que partiellement aux demandes des municipalités. Le gouvernement du Québec doit assumer ses responsabilités et acquérir l'ensemble des terrains destinés aux centres de services scolaires.

## 6. Changements climatiques (Pacte vert)

Précipitations, inondations, chaleurs extrêmes et cycles de gel-dégel plus intenses, les municipalités subissent directement les conséquences des changements climatiques et doivent en assumer les coûts. Les impacts sur les infrastructures municipales sont déjà importants et vont s'accroître dramatiquement au cours des prochaines années. Afin de mettre ces infrastructures à niveau et de maximiser leur durée de vie, des milliards de dollars seront nécessaires à l'échelle du Québec. La plus récente étude de l'UMQ, réalisée par WSP et Ouranos, chiffre ces coûts à plus de 2 milliards de dollars par an pour les municipalités du Québec, et ce jusqu'en 2055.

Les infrastructures visées sont notamment les installations de traitement des eaux, les canalisations d'eaux pluviales et usées et le réseau routier local. Ces infrastructures seront les plus coûteuses à entretenir et à rendre plus résilientes en contexte de changements climatiques. Les municipalités du Québec doivent immédiatement pouvoir investir dans ces infrastructures afin de réduire les coûts encore plus importants de leur inadaptation. Chaque dollar investi maintenant dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques permettra directement ou indirectement d'en économiser 13 à 15 fois plus à long terme, selon un rapport<sup>2</sup> de l'Institut climatique du Canada publié en septembre 2022. Or, ces mesures seront de plus en plus nécessaires pour maintenir la qualité de vie des communautés. Accroître proactivement la résilience des infrastructures publiques s'avère donc être, pour les municipalités québécoises, davantage un investissement sûr à haut rendement plutôt qu'une dépense.

## 7. Logement

Une importante pénurie de logements affecte l'ensemble du Québec, autant les grands centres urbains que les régions. Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché et Sherbrooke ne fait pas exception avec un taux d'inoccupation de 1 % et de 0,5 % lorsqu'on considère uniquement les grands logements.

Les municipalités sont les mieux placées pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement. En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, elles peuvent agir sur les enjeux d'habitation. Le logement demeure toutefois une responsabilité du gouvernement du Québec qui doit se doter d'une vision à long terme en habitation et mettre en œuvre plusieurs actions stratégiques

---

<sup>2</sup> [https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats\\_FR\\_0927.pdf](https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf)

à court terme. Le Plan d'action gouvernemental en habitation, qui doit être lancé au printemps, doit être accompagné de mesures fortes tel que préconisé dans la [Déclaration municipale sur l'habitation](#), soit :

- Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
- Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;
- Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;
- Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans l'utilisation de leurs pouvoirs;
- Compléter le financement des logements annoncés dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisés;
- Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;
- Tel que promis par le premier ministre lors des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Sommet électoral de septembre dernier, réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables.

## 8. Services de police et premiers répondants

Il existe actuellement une grande iniquité dans le financement des services de police au Québec. Ainsi, les villes ayant leur propre service de police assument 100 % des coûts de leur desserte policière à l'exception des interventions relevant d'un niveau de service supérieur à celui qui leur est imposé. Les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (SQ) partagent quant à elles la facture de leurs services de police avec le gouvernement, et ce à parts égales depuis mars 2020. Le modèle actuel de financement engendre deux catégories de contribuables, à savoir ceux dont la facture des services policiers est subventionnée par le gouvernement du Québec et ceux qui subissent une double taxation, soit par l'intermédiaire de leur compte de taxes (financement du service de police municipal) et de leur impôt sur le revenu (financement des services de la SQ). La Ville de Sherbrooke estime qu'il est nécessaire d'établir un coût juste pour les municipalités ayant leur propre corps de police.

Par ailleurs, la Ville de Sherbrooke offre aussi des services de premiers répondants

médicaux d'urgence par l'entremise de son service de sécurité incendie depuis 1994. Elle est la première des 10 grandes villes du Québec à avoir offert ce service. Les villes de Lévis (1997) et de Montréal (2007) ont suivi. La Ville de Sherbrooke est extrêmement fière de son expertise, mais demande que le gouvernement du Québec assure ses obligations relatives à la sécurité publique et couvre l'ensemble des coûts liés au maintien dudit service, comme c'est le cas pour la Ville de Montréal depuis 2007. Pour des raisons d'équité, la population sherbrookoise n'a pas à assumer un service de santé à même sa taxation, alors que les services de santé sont financés par le biais des impôts.